

Question écrite du Groupe Ensemble Pour Lyon relative à Cap Canal

M. LE MAIRE : J'ai reçu du groupe Ensemble pour Lyon, le 8 janvier dernier, une question écrite de M. Hamelin relative à Cap Canal, en application de l'article 22 du règlement intérieur, ce document a été déposé sur vos pupitres.

Compte tenu de l'étendue des informations souhaitées, une réponse complète sera adressée par écrit d'ici le prochain Conseil municipal, et cette réponse vous sera bien évidemment communiquée.

Mesdames et Messieurs, merci pour cette séance finalement concise.

(La séance est levée à 20 h.)